

Nouvelle-Ecosse. De grands chalutiers à vapeur, tels que ceux en usage dans la mer du Nord, ont été introduits depuis plusieurs années dans les pêcheries canadiennes du littoral de l'Atlantique; on compte actuellement plusieurs de ces navires appartenant aux ports de la Nouvelle-Ecosse. Ils se livrent à la pêche presque toute l'année; leurs prises approvisionnent le commerce du poisson frais.

La pêche au homard est également une industrie caractéristique. En 1870, il n'existait que trois homarderies sur le littoral de l'Atlantique; aujourd'hui, on en compte presque 500, occupant près de 7,000 personnes; 30,000,000 de homards constituent une prise normale. L'un des constants problèmes de cette industrie, c'est la difficulté d'assurer l'exécution des dispositions prohibant la capture des jeunes homards et des adultes au moment du frai; on croit toutefois avoir mis un frein au déclin de la production. L'huître, qui pullulait autrefois tout le long du rivage, est maintenant moins abondante. La mise en boîte des "sardines", qui sont de jeunes harengs, occupe au Nouveau-Brunswick le second rang, immédiatement après le homard.

Les pêcheurs des provinces maritimes constituent une population industrielle spécialisée. La pêche côtière s'y pratique d'avril à novembre, et même en janvier, dans les districts abrités; quoique les plus grands navires travaillent pendant tout l'hiver, plusieurs milliers d'hommes sont disponibles, à certains moments de l'année, pour d'autres travaux. Les uns cultivent des petites parcelles de terre entourant leurs maisons, les autres travaillent dans les chantiers de bois du Nouveau-Brunswick ou bien dans les charbonnages de la Nouvelle-Ecosse. Quelques pêcheurs de Lunenburg et d'ailleurs font le négoce avec les Antilles. Outre l'oisiveté forcée résultant soit du mauvais temps, soit de la fermeture de la pêche, la méthode consistant à rémunérer les pêcheurs au moyen d'une part de la prise, tend à les pousser vers des occupations secondaires, surtout dans les mauvaises années.

En vue de remédier aux défauts de cette méthode, une loi de la législation provinciale de la Nouvelle-Ecosse, passée en 1905, permit aux pêcheurs de se syndiquer et organisa dans la province des "stations" affiliées à un organisme central; les pêcheurs syndiqués devaient se réunir annuellement, pour la discussion des problèmes communs, tels que les facilités de transport, l'approvisionnement des cordages, les cours, les méthodes de prise et de préparation du poisson, etc. Plusieurs congrès successifs eurent lieu. Le Nouveau-Brunswick adopta une législation similaire. Mais ce mouvement fut éphémère. Après quelques années d'existence, on vit les syndicats se dissoudre. Actuellement, chacun pêche pour son propre compte, sans se soucier des autres patrons ou compagnies.

Pêcheries intérieures.—Les grands lacs et les eaux tributaires du St-Laurent constituent une seconde grande division des pêcheries canadiennes. L'ablette ou poisson blanc, la truite, la sandre et le hareng des lacs sont les poissons les plus importants d'Ontario, commercialement parlant, quoique le brochet, l'esturgeon et quelques autres poissons ne soient pas à dédaigner. Les pêcheries intérieures de Québec n'ont pas une très grande importance. L'histoire de la pêche dans les grands lacs peut se résumer en deux mots: une destruction en masse, suivie d'une lente résurrection, aidée par les pisciculteurs. Un seul bateau de pêche pouvait autrefois prendre 90,000 ablettes dans sa journée; dans la rivière Détroit, on avait l'habitude de refouler le poisson dans des viviers où on le prenait, ou bien où il périssait par centaines de milliers, étant alors utilisé comme engrais. Mais ce système eut tôt fait de dépeupler les eaux et de démoraliser ce commerce. Dans les grands lacs, la saison de pêche dure de six à huit mois; quelques pêcheurs con-